

Bordereau global de versement – Entreprises de moins de 11 salariés

en application des accords paritaires et avenant étendus des 21/06/2011 – 14/09/2011 – 06/06/2013 et 02/07/2015 (CCN métropolitaine dite SDLM – IDCC 1404)

1. RENSEIGNEZ LES RUBRIQUES CI-APRES

1.1 Entreprise concernée

N° Adhérent :	ou A CREER : <input type="checkbox"/>	Raison sociale :
N° Siret :		Adresse :
Code NAF :		CP :
Type établissement :		VILLE :
Forme juridique :		N° de téléphone :
CCN :	– IDCC	N° de télécopie :
SYNDICAT :		Activité principale exercée :
TVA intracommunautaire : FR.....		Inscription RCS <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non / Inscription RM <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Personne à contacter		Assujettissement TVA <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TAUX TVA
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> MME		Fonction :
Ligne directe :		@ MAIL :

1.2 Effectifs 2017 – à renseigner intégralement

Année de franchissement du seuil de 11 salariés (si après 2011) :

EFFECTIF ANNUEL MOYEN 2017 (selon N4DS/NDS 2017)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL			

dont EFFECTIF ANNUEL MOYEN CDD 2017 (selon N4DS/NDS 2017)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL			

2. CALCULEZ LE MONTANT DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation Professionnelle

MS - MASSE SALARIALE BRUTE 2017 (y compris CDD) €
 selon N4DS/DSN au 31/12/2017 - Base brute Sécurité sociale

Contribution Professionnalisation (0,15%)
 Contribution Plan de formation (0,40%)
 Contribution Conventionnelle (0,25%)

A - Sous-total (soit MS x 0,80%)

ATTENTION - si MS ≤ à 17 612,64 €, le montant minimum HT à reporter est égal à 140,91 €

MS CDD – MASSE SALARIALE BRUTE CDD 2017 uniquement €
 selon N4DS/NDS au 31/12/2017 - Base brute Sécurité sociale

B - Montant de la contribution CIF CDD (soit MS CDD x 1%)

C - TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE HT (soit A + B)

D - TVA 20%

E - TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE TTC (soit C + D).....

Dialogue Social – Contribution appelée et encaissée, nette de taxe, au nom et pour le compte d'AGEFIDIS

*NB - RAPPEL : les entreprises de moins de 10 salariés ayant un code NAF 3312Z relèvent de l'ADSAMS pour le versement du Dialogue social.

F - TOTAL DIALOGUE SOCIAL (soit MS x 0,07%) avec un minimum de versement de 100,00 € nets

TOTAL TTC (soit E + F) à régler sans arrondir.....

3. BORDEREAU COMPLÉTÉ à RETOURNER 35 RUE FROIDEVAUX 75014 PARIS, au plus tard le 28 FEVRIER 2018

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre d'AGEFOS PME ETS AGEFOMAT

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'adhésion, disponibles sur www.agefomat.com

LE / / 2018

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE / SIGNATURE

Règlement à l'ordre d'AGEFOS PME Ets AGEFOMAT

par chèque n° Banque :

Adresse retour :

AGEFOS PME Ets AGEFOMAT – 35 rue Froidevaux 75014 PARIS

